



Modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat

publié le 24/08/2021

à compter de la session 2022 (Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021)

Descriptif :

A compter de la session 2022 (Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021).

Retrouver les nouvelles modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 :

► [Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.